

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 septembre 2004
(convocation du 13 septembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

LA SEANCE EST OUVERTE

Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006

Suppression du Bouchon Ferroviaire

Travaux relatifs à la mise à 4 voies entre la Benauge et Bordeaux Saint-Jean et à la construction de la 1ère étape du pôle multimodal de Cenon - Convention de financement - Décision - Autorisation.

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La suppression du Bouchon ferroviaire de Bordeaux s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du volet ferroviaire et multimodal du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 et correspond à l'action 112-11 du Contrat d'agglomération.

Les travaux correspondants ont été scindés en deux phases :

- une première phase, prévue au Contrat de plan 2000-2006, consistant à la mise à 2X2 voies entre la gare de Bordeaux Saint-Jean et la gare de la Benauge,
- une deuxième phase achevant la mise à 2X2 voies entre la Benauge et la bifurcation de Cenon, estimée à 100 M€ valeur 1999 et à financer avant la réalisation de la LGV (2012).

Par délibération n°2000/1005 du 20 octobre 2000, le Conseil de communauté a décidé de participer, à hauteur de 115 millions de francs H.T. (soit 17 531 636,98 €), au financement de la seconde partie des études d'avant-projet et des travaux de première phase.

Les modalités ont été arrêtées par protocole d'accord signé le 15 décembre 2000 par les différents partenaires publics :

- la SNCF et RFF (maîtres d'ouvrages sur leurs périmètres respectifs), d'une part,
- les autres apporteurs financiers (Etat, Conseil Régional, Conseil Général et Communauté urbaine), d'autre part.

La Communauté urbaine de Bordeaux a ensuite, par des décisions successives, confirmé et précisé les conditions de sa participation en :

- ✓ acceptant de participer, à hauteur de 573 710 €, aux études et travaux de création de deux nouvelles voies TER en gare de Bordeaux Saint-Jean (délibération n°2002/753 du 18 octobre 2002 et convention du 9 décembre 2002 complétée par un avenant n°1 décalant le calendrier des travaux),

✓ décideant l'octroi d'un fonds de concours de 92 700 € H.T pour contribuer au financement de la réalisation, par RFF, d'un remblai expérimental (délibération n°2003/126 du 28 février 2003).

- ✓ décideant de la participation, à hauteur de 478 950 € H.T, à la réalisation, par RFF :
 - des études de projets relatives à la mise à 4 voies entre la Benauge et Bordeaux Saint-Jean,
 - des études complémentaires d'avant-projet de la mise à 4 voies entre Cenon et la Benauge et de la suppression des passages à niveaux de Sainte-Eulalie.
 (délibération n°2004/217 du 5 avril 2004).

Aujourd'hui, la complexité du projet de la première phase et les conditions économiques générales de sa réalisation conduisent à deux conséquences :

- un étalement du calendrier de réalisation de la première phase jusqu'en 2009, celui-ci demeurant compatible avec l'arrivée de la LGV sous réserve de la concrétisation de la deuxième phase dans la période 2009/2012,

- une augmentation sensible des coûts du projet qui passe, en valeur 1999, de 189 M€ à 193 M€, soit 254 M€ en valeur actualisée 2007 ; cette augmentation intègre notamment la prise en compte des demandes communautaires de travaux conservatoires pour la réalisation des passages sous voies ferrées à Benauge et Trégey, ceci afin de réduire l'effet de coupure urbaine.

De ce fait, à la demande de l'Etat, il est proposé que la réalisation et le financement du projet pour la première phase soient dissociés en quatre tranches fonctionnelles :

- Tranche 1 : nouveau pont ferroviaire sur la Garonne, déplacement des réseaux et travaux de voies préalables à la construction du pôle multimodal de Cenon,
- Tranche 2 : viaducs d'accès ; 1^{ère} étape du pôle multimodal de Cenon et murs de soutènement,
- Tranche 3 : 1^{ère} étape d'aménagement de la tête nord de la gare Saint-Jean et premiers dispositifs d'insertion environnementale,
- Tranche 4 : 2^{ème} étape d'aménagement de la tête nord de la gare Saint-Jean.

Réseau Ferré de France a donc élaboré un projet de convention de financement des travaux des trois premières tranches, qui se situent dans l'enveloppe financière du protocole du 15 décembre 2000 et respectent les clefs de répartition entre les partenaires.

Celle-ci s'appuie ainsi sur le plan de financement suivant :

Co-financeurs	Financement	
	Montant limite (M€ courants)	Pourcentage
Etat	39,262	21,76 %
Région Aquitaine	32,886	18,23 %
Département de la Gironde	13,093	7,26 %
Communauté urbaine de Bordeaux	16,715	9,27 %
RFF	60,374	33,47 %
Europe	18,066	10,01 %
TOTAL	180,396	100 %

Il est par ailleurs précisé que si la participation de l'Europe s'avérait différente de la valeur indiquée ci-dessus, la répartition de cette différence se ferait entre les partenaires (Etat, Région, Département, CUB) au prorata de leur participation.

La quatrième tranche de la mise à 4 voies entre Benauges et Saint-Jean et la suppression des passages à niveaux de Sainte-Eulalie, permettant d'achever la première phase de la suppression du Bouchon ferroviaire de Bordeaux, nécessitent de mobiliser, à partir de 2008, un financement complémentaire de 65 M€ courants à inscrire au prochain Contrat de plan.

Par conséquent, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

DECIDER :

- de participer, à hauteur de 16,715 M€, aux travaux correspondant aux trois premières tranches fonctionnelles de la 1^{ère} phase de suppression du Bouchon ferroviaire, conformément aux clefs de répartition du protocole d'accord du 15 décembre 2000,
- que cette dépense sera imputée aux budgets des exercices correspondants, Chap. 65, article 65758, fonction 8160, programme TD01, CRB D010,

AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention de financement ci-annexée précisant notamment les conditions de versement de ladite participation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. SERGE LAMAISON

